

# Plainte contre la commune après la battue aux pigeons

Publié le 16/02/2016 à 03:49, Mis à jour le 16/02/2016 à 07:34

Justice



La scène est un rien surréaliste : des chasseurs en poste pour abattre les pigeons, le 25 janvier, dans les rues de Villereal./ Photo DDM

Le 25 janvier, 80 chasseurs ont procédé à une battue en pleine bastide de Villereal, à la demande de la municipalité. Interdit, dit une association de protection des oiseaux, qui porte plainte pour cruauté envers les animaux.

Les coups de fusil tirés le 25 janvier dernier résonnent encore trois semaines plus tard, mais sur le terrain judiciaire cette fois. Fin janvier en effet, le maire de Villereal, Pierre-Henri Arnstam, avait pris un arrêté pour autoriser une battue aux pigeons afin d'endiguer la prolifération des volatiles dans la très belle bastide médiévale. 80 chasseurs, issus des sociétés de chasse du Villerealais, sont convoqués et répartis dans la bastide et alentours. 3200 cartouches, achetées par la mairie, sont distribuées. Objectif : les pigeons.

PUBLICITÉ



«Interdit de faire usage d'arme en ville»

Terrain de chasse : les rues du village, entre 9 heures et midi. Une solution spectaculaire et radicale, qui n'est pas allée sans protestations, même si des Villerealais se plaignaient régulièrement des nuisances dues aux volatiles. En attendant une solution plus «douce» (*lire ci-dessous*), l'association «Nos amis les

oiseaux» (NALO), basée dans l'Eure-et-Loir, monte au créneau et a annoncé hier avoir déposé plainte devant le tribunal de grande instance d'Agen, contre la municipalité de Villeréal et contre X, visant ainsi les chasseurs ayant pris part à la battue. La plainte, un document de 13 pages très argumenté et détaillant les articles de lois, s'efforce de démontrer qu'en l'espèce, et pour faire simple, la municipalité de Villeréal a enfreint l'interdiction préfectorale de faire usage d'armes en ville et que de surcroît, la méthode utilisée, en plus d'être illégale, est également répréhensible car constituant un «acte de cruauté envers un animal». Joint hier par téléphone, le président de cette association, Pascal Cousin, explique : «Les maires prennent des arrêtés illégaux et les services de l'état laissent faire. La loi est claire et simple : on ne tire pas avec des armes à feu en ville et en direction des habitations. Aucune dérogation possible, et le maire ne peut sûrement pas se substituer au préfet. La mairie prétend avoir un arrêté préfectoral que personne n'a été capable de me présenter : normal, ça serait illégal, car rien ne le justifie.»

### «Les pigeons sont des animaux domestiques»

Le président de l'association de protection des oiseaux proteste également contre le moyen utilisé : «Oui, il faut réguler les populations des pigeons, pour des questions d'hygiène, de santé, de salubrité. Il faut prendre le problème globalement, installer des pigeonniers, pourquoi pas, et surtout empêcher les pigeons de nicher, sous les ponts par exemple, ou les halles. Faire l'un sans l'autre ne sert à rien. Et en tout cas, c'est inadmissible de régler ça par une battue qui ne peut être réservée qu'au gibier. Le pigeon est un animal domestique depuis l'antiquité : on peut le capturer et l'éradiquer en évitant toute souffrance animale. Il y a une règle européenne simple : on ne peut pas organiser de battue sur un animal domestique. C'est interdit. Et ça ne date pas d'hier, on retrouve des arrêts de la cour correctionnelle datant du XIXe siècle qui le disent déjà, pour des poules notamment.» Pascal Cousin précise : «Je n'attaque pas une commune par plaisir, mais pour que les élus respectent la loi et que ceux qui seraient tentés de faire de même ne le fassent pas.» L'histoire ne dit pas pour l'heure si la justice va donner suite.

## Des Pigeonniers contraceptifs en projet

**Interrogé vendredi sur cette fameuse battue**, le maire de Villeréal, Pierre-Henri Arnstam, expliquait : «Ceux qui protestent méconnaissent le problème : les pigeons sont source de nombreuses dégradations sur les bâtiments communaux et privés, et leurs déjections salissent énormément. Il fallait agir, mais nous savons que cela ne suffira pas et qu'il faut mettre en place une solution à long terme». Piste envisagée : des pigeonniers contraceptifs. Une autre bastide voisine, Monflanquin, envisage d'ailleurs la même solution : «L'idée de ces pigeonniers, c'est d'attirer les pigeons avec des graines et de remplacer leurs œufs par des œufs factices pour empêcher la reproduction». Contacté hier après réception de la plainte, le maire de Villeréal n'a pas souhaité faire de commentaire : «Je ne suis pas avisé de cette plainte, je n'ai rien à dire.»

*Jérôme Schrepf*

VILLERÉAL JUSTICE

### AILLEURS SUR LE WEB



**UE: la Bosnie a déposé sa candidature en vue d'une adhésion** (BFM)

- Jean-Luc Barré : "François Hollande ne pouvait pas l'ignorer" (France Inter)
- Trucs et astuces pour bien gérer son argent (Cetelem)
- Céline Dion absente aux obsèques de son frère Daniel (La Parisienne)
- Le yoga n'est plus tendance, 7 raisons (GET YOGI)

### A LIRE AUSSI



**Thyroïde : voilà pourquoi il ne faut pas arrêter de manger du pain**

- Les femmes expliquent comment leur donner plusieurs orgasmes
- TPMP, une «émission de pédés» : le dérapage des Chevaliers du Fiel ne passe pas
- Un couple pris avec 140 g d'héroïne : aller simple pour la prison
- Fellation : 8 astuces pour qu'elle vous dise oui